

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 01/85 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE AUX MESURES ANNUELLES DE RENTREE 2001-2002
DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE,
A LA MODIFICATION DE LA SECTORISATION
DES COLLEGES FINOSELLO ET PADULE,
AU CALENDRIER SCOLAIRE DES ANNEES 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004**

SEANCE DU 28 MAI 2001

L'An deux mille un, et le vingt-huit mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Joseph ANTONA, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Jean-Valère GERONIMI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Don Pierre PIETRI, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Don Pierre PIETRI
M. Nicolas ALFONSI à Mme Madeleine MOZZICONACCI
M. Jean-Claude BONACCORSI à M. Joseph ANTONA
M. Pierre CHAUBON à Mme Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI
M. Jean-Charles COLONNA à M. Camille de ROCCA SERRA
M. Paul GIACOBBI à M. Jules-Laurent FERRANDI
Mme Marie-Thérèse GRISONI à Mme Simone GUERRINI
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Jean JALPI



ETAIENT ABSENTS : MM.

Alexandre ALESSANDRINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean-Baptiste LANTIERI, Jean MOTRONI, Paul QUASTANA, Gérard ROMITI, Jean-Guy TALAMONI, François TIBERI, Émile ZUCCARELLI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'avis n° 2001/08 du Conseil Economique, Social et culturel en date du 22 mai 2001,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education et des Affaires Sociales présenté par Mme Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI,

APRES EN AVOIR DELIBERE

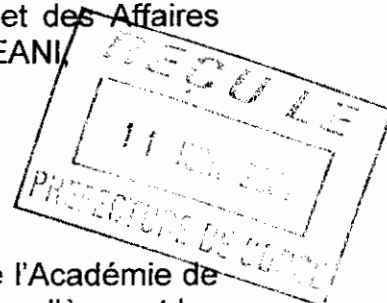
ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE des propositions de Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse relatives aux mesures annuelles de rentrée 2001-2002 dans les collèges et les lycées, à la sectorisation des collèges Finosello et Padule, telles qu'elles figurent dans le document joint à l'annexe n° 1 de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

ADOpte ainsi qu'il suit, les mesures annuelles de rentrée 2001-2002 dans les collèges et les lycées :

- création, au lycée professionnel Jules ANTONINI, d'une demi-section du C.A.P installations sanitaires avec une ouverture en alternance, une année sur deux ;
- Suppression de la mention complémentaire chauffagiste implantée dans le même établissement ;
- Création, au lycée professionnel Fred Scamaroni, du B.E.P métaux, verre et structures de synthèse par suppression du B.E.P structures métalliques ;
- Ouverture, au lycée Laetitia, d'une demi-section du B.T.S force de vente en remplacement d'une demi-section du B.T.S comptabilité et gestion d'entreprise ;
- Implantation, au lycée professionnel Jean Nicoli, d'une section européenne en langue italienne comprenant un enseignement linguistique intensif, des stages en entreprise à l'étranger et l'intervention de professionnels dans la langue étudiée ;
- Mise en place, à titre expérimental, de formations biquifiantes pour des élèves scolarisés au lycée professionnel Jules ANTONINI. En



complément de la formation professionnelle dispensée dans l'établissement, une formation professionnelle du niveau IV du Ministère de la Jeunesse et des Sports leur sera proposée. Cette initiative prend en compte la dimension de la pluriactivité et confèrera à des élèves volontaires une double qualification, la formation reçue conduisant à la délivrance de diplômes d'encadrement d'activités sportives, ou socioculturelles ;

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à signer la convention-cadre, ci-jointe, pour la formation biquilifiante aux métiers du sport et de l'animation au profit des élèves du second degré de l'Académie de Corse, entre l'Académie de Corse, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 3 :

Concernant la modification de la sectorisation des collèges Finosello et Padule, **APPROUVE** le rattachement des quartiers «A Mandarina » et «Hauts de Bodiccione » au secteur du collège des Padule.

ARTICLE 4 :

PREND ACTE des propositions de Monsieur le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt concernant les mesures pour la rentrée 2001 dans les établissements d'enseignement agricole, telles qu'elles figurent dans le document joint à l'annexe n° 2 de la présente délibération.

ARTICLE 5 :

ADOpte, ainsi qu'il suit, les mesures annuelles de rentrée 2001-2002, dans les établissements d'enseignement agricole :

Lycée agricole de Sartène :

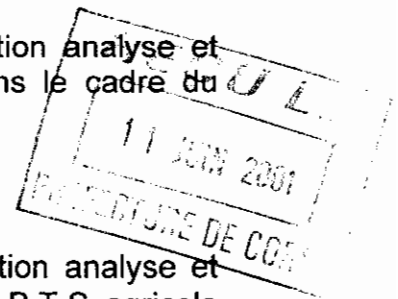
- ouverture du B.E.P.A. «activités hippiques, accompagnement de randonnées équestres » ;
- ouverture de la classe de première année de l'option analyse et conduite des systèmes d'exploitation (A.C.S.E) dans le cadre du B.T.S agricole multioptions.

Lycée professionnel agricole de Borgo-Marana :

- ouverture de la classe de deuxième année de l'option analyse et conduite d'exploitation (A.C.S.E) dans le cadre du B.T.S agricole multioptions.

ARTICLE 6 :

PREND ACTE du projet de calendrier scolaire des années 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004, transmis par Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse, telle qu'il figure à l'annexe n° 3 de la présente délibération.



REGRETTE que ce calendrier ne prenne pas en compte la délibération n° 2000/155 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 octobre 2000, portant adoption d'une motion relative au report de la date de rentrée scolaire de septembre et à la modification de calendrier scolaire y afférent, en application de laquelle il a été demandé à Monsieur le Recteur de l'Académie de Corse de mettre en place un groupe de travail conjoint pour participer à l'élaboration d'un calendrier scolaire plus spécifique.

DEMANDE que ce groupe de travail soit mis en place, au moins pour les années 2002-2003 et 2003-2004 du calendrier scolaire.

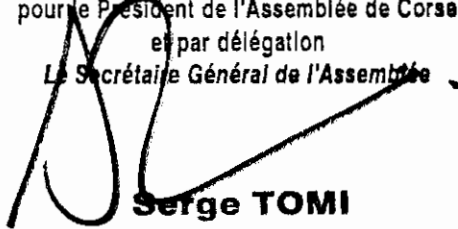
En l'état, **DONNE** un avis réservé sur le projet de calendrier scolaire soumis à son appréciation.

ARTICLE 7 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 mai 2001

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

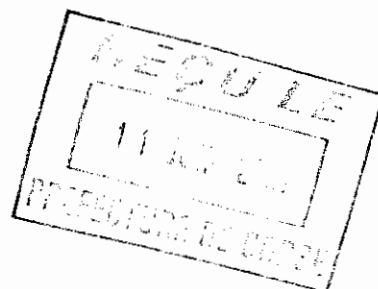


Serge TOMI

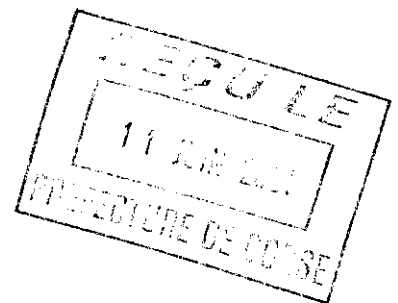
Le Président de l'Assemblée de Corse,



José ROSSI



ANNEXE N°1



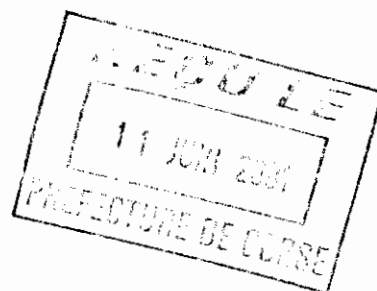
PREPARATION DE LA RENTREE 2001-2002

I. La rentrée 2000 dans l'Académie de Corse : (hors SEGPA, et EREA)

Sur 21 427 élèves attendus. 21 229 se sont présentés à la rentrée 2000 (soit - 198).

	CONSTAT			Prévisions Rentrée 2000 4	Constat Rentrée 2000 5	écarts 6=4-5
	Rentrée 1999 1	Rentrée 2000 2	Ecarts 3=1-2			
Collèges (hors SES)	12 585	12 769	184	12 799	12 769	-30
Lycées + post bac	6 143	6 143	0.	6 212	6 143	-69
Lycées Professionnels	2 327	2 317	- 10.	2 416	2 317	-99
ACADEMIE	21 055	21 229	+ 174	21 427	21 229	-198

L'effectif de l'ensemble des établissements du second degré augmente, à la rentrée 2000 et par rapport au constat établi à la rentrée 1999, de 174 élèves (hors SEGPA, EREA) au lieu des 372 prévus soit 198 élèves de moins que prévu..



**SCHEMA PREVISIONNEL DES FORMATIONS INITIALES
FICHE DESCRIPTIVE TYPE, PAR SECTION OU FILIERE**

INTITULE DE LA FORMATION : C.A.P. Installations Sanitaires

IMPLANTATION : Lycée professionnel Jules ANTONINI

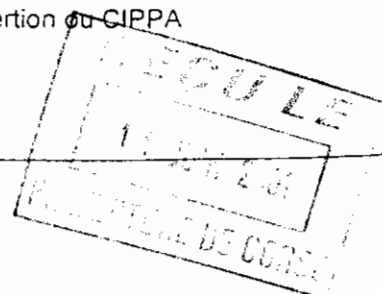
I- DESCRIPTIF DE LA FORMATION

(Partie à remplir par le Chef d'établissement)

Niveau.....V.....	
Descriptif succinct du contenu de la formation (durée du cycle.....)	Le titulaire du C.A.P. Installations Sanitaires est amené à intervenir pour : - Monter, réalisation des différents réseaux - Mettre en service, faire fonctionner et régler - Informer - Maintenir - Rénover
Validation.....	Par C.C.F. (cf. Référentiel du C.A.P. Installations Sanitaires)
Insertion dans une filière ou création ex-nihilo.....	Filière Energie du B.E.P. Equipement Technique Energie.

II- OPPORTUNITE DE LA PROPOSITION

Objectif de la mesure (1).....	Suppression de la M.C. METI (Mention Complémentaire Maintenance en Equipement Thermique Individuel). Voir documents ci-joint.
Raisons du choix du lieu d'implantation (1).....	Dans la filière bâtiment du Lycée Professionnel Jules ANTONINI ce C.A.P. s'inscrit dans le secteur énergétique.
Evaluation des flux de recrutement potentiels (1).....	Orientation à partir des 3 ^{ème} de collège et insertion au CIPPA
Origine des élèves (locale, régionale, extérieure) (1).....	Recrutement local et régional.



(1) Merci de bien vouloir étayer vos informations à l'aide de données chiffrées ou d'analyses émanant de professionnels ou de certains organismes (INSEE, OREF, ANPE.....)

PREPARATION DE LA RENTREE 2001-2002 SUITE

II. Les effectifs attendus à la rentrée 2001

21 453 (hors SEGPA, EREA) sont attendus à la rentrée 2000 soit 224 de plus.

Les collèges devraient gagner 29 élèves (hors SEGPA).

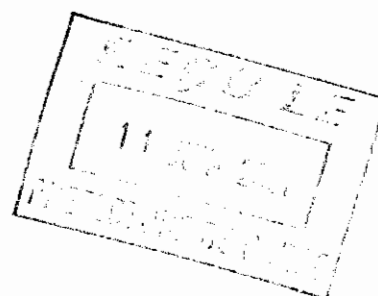
En lycée professionnel on devrait constater une stabilité des effectifs (+ 20)

Les lycées + Post Bac verraient leur effectif augmenter de 175 élèves.

Les effectifs de la rentrée 2000 (avec SEGPA et EREA) devraient connaître une augmentation de +254 compte tenu de la volonté réaffirmée d'offrir aux élèves des possibilités d'accueil élargies dans les établissements du second degré.

Les travaux de préparation de la rentrée 2001 2002 s'inscrivent dans le cadre des effectifs prévisionnels suivants:

ETABLISSEMENTS	CONSTAT A LA RENTREE 2000	EFFECTIFS ATTENDUS A LA RENTREE 2001	EVOLUTION PREVISIONNELLE
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3 = 1-2</i>
Collèges	12 769	12 798	+ 29
Lycées +Post Bac	6 143	6 318	+ 175
Lycées Professionnels	2 317	2 337	+ 20
Sous-total	21 229	21 453	+ 224
SEGPA	340	370	+ 30
EREA	101	101	
ACADEMIE	21 670	21 924	254



ACADEMIE DE CORSE – RECTORAT

DPOS/DOS

STRUCTURES 2001/2002I- SUITES DE SCOLARITE**Collège Padule**ouverture de la 4^{me} européenne**Collège d'Ile Rousse**Site bilingue: poursuite de scolarité en 4^{eme}**Collège de Balèone**Poursuite de scolarité en 5^{eme}**SEGPA de Montesoro**2^{eme} année formation qualifiante ETC Bar Brasserie**Lycée Professionnel**Accueil des élèves de 2^{eme} année CAP construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium verre et matériaux de synthèse (12 élèves).**Fred Scamaroni**L'accueil d'élèves en 1^{ere} année se fera à la rentrée 2002.**Lycée Professionnel Finosello**CAP 2^{eme} année agent polyvalent de restauration et suppression terminale BEP Bio Services**Lycée de Sartène et Lycée Fesch**

Poursuite classe méditerranéenne

II- OPERATIONS NOUVELLESA - CREATION**Lycee Laetitia**

suppression d'une demi section BTS comptabilité et création d'une demi section force de vente.

Lycée professionnel Jules Antonini1^{ere} année CAP installations sanitaires (12 élèves).

Ce CAP fonctionnera en alternance un an sur deux.

A la rentrée 2002 l'accueil des élèves se fera uniquement en 2^{eme} année .Dès la rentrée 2003 un nouveau cycle recommencera permettant l'accueil d'élèves en 1^{ere} année.**Lycée professionnel Jean Nicoli**

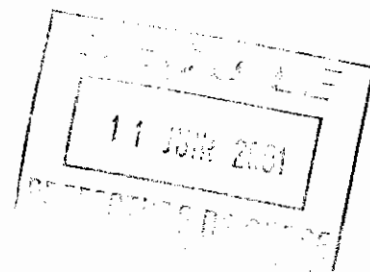
création d'une section européenne en langue italienne

B - SUPPRESSION**Lycée professionnel Jules Antonini**

mention complémentaire chauffagiste (12 élèves)

C- RENOVATION**Lycée Professionnel Fred Scamaroni**

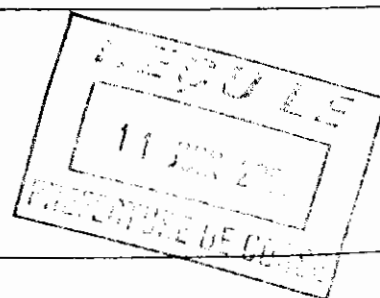
Rénovation du BEP de la filière structures métalliques par suppression du BEP Structures métalliques et création du BEP métaux, verre et structures de synthèse.



Adaptation aux besoins de l'économie insulaire (1).....	Mr. SANTONI, secrétaire général de la fédération du bâtiment, confirme la demande des professionnels dans ce secteur d'activité.
Profils des emplois pour les diplômés (débranchés, etc...) (1).....	Insertion Professionnelle du secteur bâtiment Equipement et Energie
Poursuite de scolarité (en Corse, ailleurs) (1).....	Poursuite d'étude en B.E.P. Equipement Technique et Energie.

III- LOGISTIQUE

Besoins en moyens d'enseignement.....	<p>Enseignement Professionnel : en moyens constants (sauf DI du bâtiment, 2 H)</p> <p>Enseignement Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Maths 3 heures ➢ Français 3 heures ➢ Langues 1 heures (Anglais pour poursuite en BEP) ➢ VSP 1 heure ➢ EPS 3 heures ➢ Education artistique 1 heures
Besoins en locaux (nombre de m2 de salles, d'ateliers spécialisés, calendriers).....	Nous avons tenu compte lors de la restructuration du secteur énergie (Aménagement des zones de formation)
<p>Besoins en équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'existant dans l'établissement..... 	Secteur équipé.
<ul style="list-style-type: none"> • Liste chiffrée et calendrier des équipements à acquérir..... 	R.A.S



(1) Merci de bien vouloir étayer vos informations à l'aide de données chiffrées ou d'analyses émanant de professionnels ou de certains organismes (INSEE, OREF, ANPE.....)

**FICHE DESCRIPTIVE TYPE PAR SECTION OU FILIERE
PROPOSEE AU SCHEMA PREVISIONNEL DES FORMATIONS INITIALES**

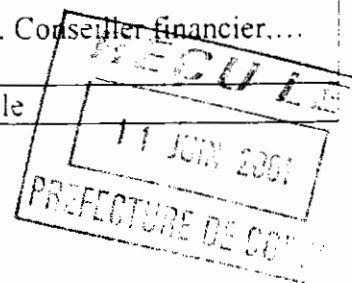
INTITULE DE LA FORMATION : BTS FORCE DE VENTE
IMPLANTATION : Lycée Laetitia Bonaparte 20000 Ajaccio

I- Descriptif de la formation

Niveau	BTS
Descriptif succinct du contenu de la formation (durée du cycle....)	cycle de 2 ans Contenu : selon référentiel Force de Vente
Validation	Epreuves ponctuelles
Insertion dans une filière ou création ex nihilo	Insertion filière STT. Suppression d'un groupe BTS CTPA et création d'un groupe BTS Force de Vente. Section mixte BTS CPTA- BTS Force de Vente.

II - Opportunité de la proposition

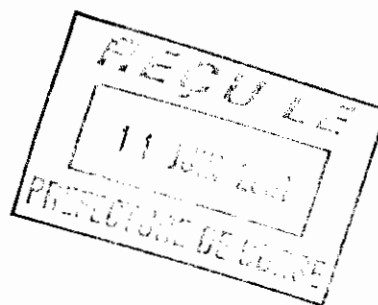
Objectif de la mesure (1)	Réduction du nombre de BTS CPTA formés (actuellement par an 30 à Ajaccio + 30 à Bastia). Diversification de l'offre de formation : - Facilités pour stages (qualité et nombre) - Meilleure insertion professionnelle.
Raisons du choix du lieu d'implantation (1)	Filières STT importantes au lycée Laetitia
Evaluation des flux de recrutement potentiels (1)	Recrutement 15 élèves Vivier : classes de STT sur Ajaccio + origines diverses (Faculté,...)
Origine des élèves (locale, régionale, extérieure) (1)	Régionale
Adaptation aux besoins de l'économie insulaire (1)	Demande de BTS Force de Vente sur le marché de l'emploi qui se traduit entre autre par des demandes d'action de formation continue (Banques, La Poste, entreprises commerciales diverses).
Profils des emplois pour les diplômés (débouchés...) (1)	Conseiller commercial. Conseiller financier....
Poursuite de scolarité (en Corse, ailleurs) (1)	Insertion professionnelle



III- Logistique

Besoins en moyens d'enseignement	Surcoût de 16 h par rapport à une division complète de BTS CPTA. Mise en place d'une division avec un groupe BTS CPTA et un groupe Force de Vente
Besoins en locaux (nombre de m ² de salles, d'ateliers spécialisés, calendriers)	Néant
Besoins en équipement : <ul style="list-style-type: none">• Etat de l'existant dans l'établissement• Liste chiffrée et calendrier des équipements à acquérir	Equipement informatique Ensemble vidéo (Caméra, TV, magnétoscope, environ 30 000.F) Calendrier : rentrée 2001

(1) Merci de bien vouloir étayer vos informations à l'aide de données chiffrées ou de documents d'analyse émanant de professionnels ou de certains organismes (INSEE, ANPE, OREF...)



**CREATION D'UNE SECTION EUROPEENNE EN LANGUE ITALIENNE
AU LYCEE PROFESSIONNEL JEAN NICOLI**

A LA RENTREE 2001

I - Intérêt d'une formation pour les élèves

- Favoriser l'insertion professionnelle grâce à :
 - des compétences linguistiques reconnues
 - la connaissance d'autres pratiques professionnelles
 - des connaissances culturelles
 - une plus grande capacité d'évolution au sein de l'entreprise
- Augmenter l'intérêt pour l'orientation professionnelle
- Obtenir une reconnaissance du cursus à la fois par une indication de section européenne sur le diplôme et le label européen EUROPASS.
- Renforcer l'esprit de citoyenneté européenne

II - Organisation de la formation

Classes concernées : Cette section a pour vocation de réunir des élèves volontaires des classes de première baccalauréat professionnel toutes sections confondues : ils recevront un enseignement spécifique à la section européenne.

Effectif : 12 élèves.

La sélection des élèves s'opérera sur la base des aptitudes linguistiques et sur la capacité de l'élève à s'investir dans une scolarité à caractère européen.

Les séquences éducatives spécifiques :

- des cours d'italien renforcé
- des séquences bilingues dans le cadre des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel :

Un professeur de Discipline Non Linguistique (DNL) et le professeur de langue élaboreront en commun des cours liés au référentiel. Ils interviendront ensemble ou séparément.

Dans le cadre de la collaboration avec les entreprises, des professionnels de langue italienne témoignent de leurs expériences professionnelles.

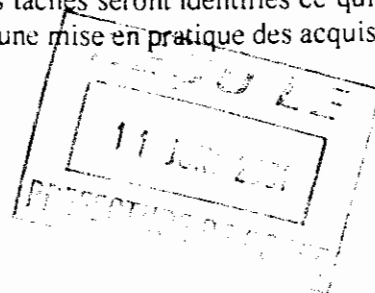
Les séquences en entreprises :

Dans le pays d'accueil :

Des périodes de formation en entreprise, cadrées par le contrat EUROPASS, permettront au jeune d'être immergé pendant trois semaines consécutives dans la langue et les pratiques professionnelles de l'Italie.

En Corse :

En collaboration avec les entreprises, des profils de poste ou des tâches seront identifiés ce qui permettra aux jeunes de faire le lien avec leur formation européenne par une mise en pratique des acquis théoriques.





SECTORISATION A COMPTE DE LA RENTREE 2001
COLLEGES FINOSELLO ET PADULE

Dans l'attente de la reconstruction du nouveau collège du FINOSELLO l'objectif est d'améliorer et de faciliter l'accueil des élèves dans les locaux actuels. Pour cela il faudrait ramener à un maximum de 830 élèves l'effectif du Collège Finosello pour la prochaine rentrée scolaire.

Il est donc nécessaire de proposer *une modification de la sectorisation des Collèges Padule et Finosello*.

1. La rentrée 2001 au collège Finosello en l'état actuel de la sectorisation.

Les effectifs du collège pour les niveaux cinquième, quatrième et troisième à la RS 2001 seront les suivants :

NIVEAU 5EME :	196
NIVEAU 4EME :	220
NIVEAU 4EME AS :	16
NIVEAU 3EME :	200
NIVEAU 3EME I :	16
TOTAL	648

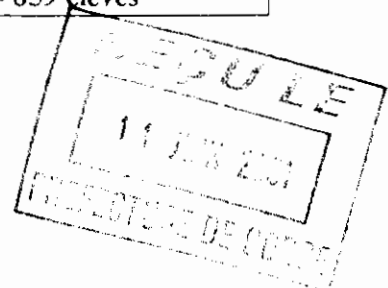
Il faut rajouter à ce chiffre les entrées possibles en classe sixième : vivier 6EME : 241

Ce chiffre correspond à une réalité (nous connaissons le nom des élèves concernés), mais c'est un vivier brut qui ne prend pas en considération un certain nombre d'éléments :

- les éventuels redoublements ou orientations en enseignement spécialisé des élèves de CM2 (-10 élèves)
- les éventuels redoublements de sixième (+ 20 élèves)
- les inscriptions vers le Collège privé St Paul (- 40 élèves)
- les affectations d'élèves provenant d'un autre secteur que celui du Collège Finosello (section sportive, Allemand 1ere langue) (+ 10 élèves).

En tenant compte de ce qui a été observé durant les années précédentes, la balance s'établit à -30 élèves *environ qui vont quitter le Collège Finosello*.

Nous attendons donc pour la rentrée scolaire 2001 : $648 + (241 - 30) = 859$ élèves



2. la modification de secteur proposée.

Pour parvenir à la diminution d'une quarantaine d'élèves, qui permettra à l'établissement d'atteindre l'effectif souhaité, il convient d'envisager une modification des secteurs de recrutement des deux collèges voisins que sont le collège Padule et le collège Finosello.

La proposition de modification doit:

- 1- répondre à l'objectif quantitatif pour l'année 2001
- 2- permettre également de maintenir la diminution des effectifs durant les prochaines années pour préparer l'entrée dans le prochain collège qui aura une capacité de 800 élèves (auxquels s'ajouteront les élèves de la Section d'enseignement spécialisé)
- 3- doit être aussi cohérente que possible sur le plan géographique pour les familles concernées

L'intégration dans le secteur Padule des quartiers « a mandarina » et « haut de bodiccione »¹ répond aux nécessités du terrain:

- o une quarantaine d'élèves est concernée chaque année pour les cinq prochaines rentrées
- o il y a très peu de fratries (car si un frère ou une sœur fréquente déjà le collège Finosello nous continuerons à affecter l'enfant dans ce Collège)
- o il existe une ligne d'autocar (n°4) BUDICCIONE HOPITAL dont le cinquième arrêt est situé à proximité immédiate du Collège Padule²

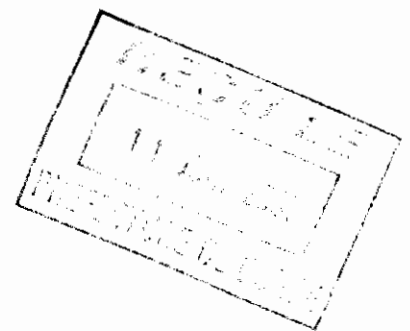
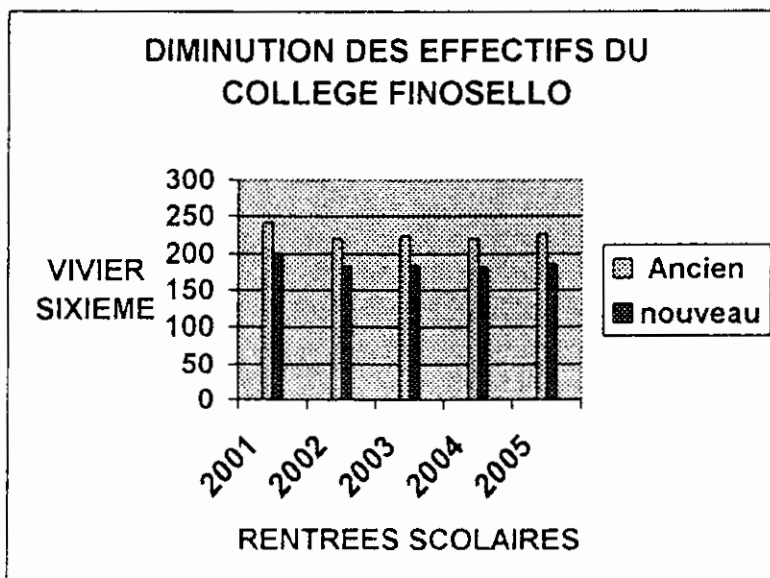
Une simulation peut être effectuée sur les cinq prochaines rentrées scolaires ; pour la rentrée 2001*, les chiffres correspondent, bien entendu, à la réalité constatée.

Pour les rentrées scolaires suivantes, ils ont été obtenus grâce à l'exploitation des données de l'I.N.S.E.E. : les indicateurs tirés du recensement de 1999 permettent notamment de connaître le nombre de naissances par années, pour le secteur considéré ; nous avons pu effectuer une prévision du volume *des entrées en sixième* en considérant que la cohorte née durant l'année N entrant au Collège en septembre N + 11 (âge de la grande majorité des élèves de sixième).

En comparant les résultats donnés par ce mode de calcul avec les effectifs réellement attendus pour la rentrée scolaire 2001 on observe un écart d'environ 5% ; la fiabilité des tendances observées semble avérée, même si l'écart va, sans doute, aller en s'accroissant avec le temps.

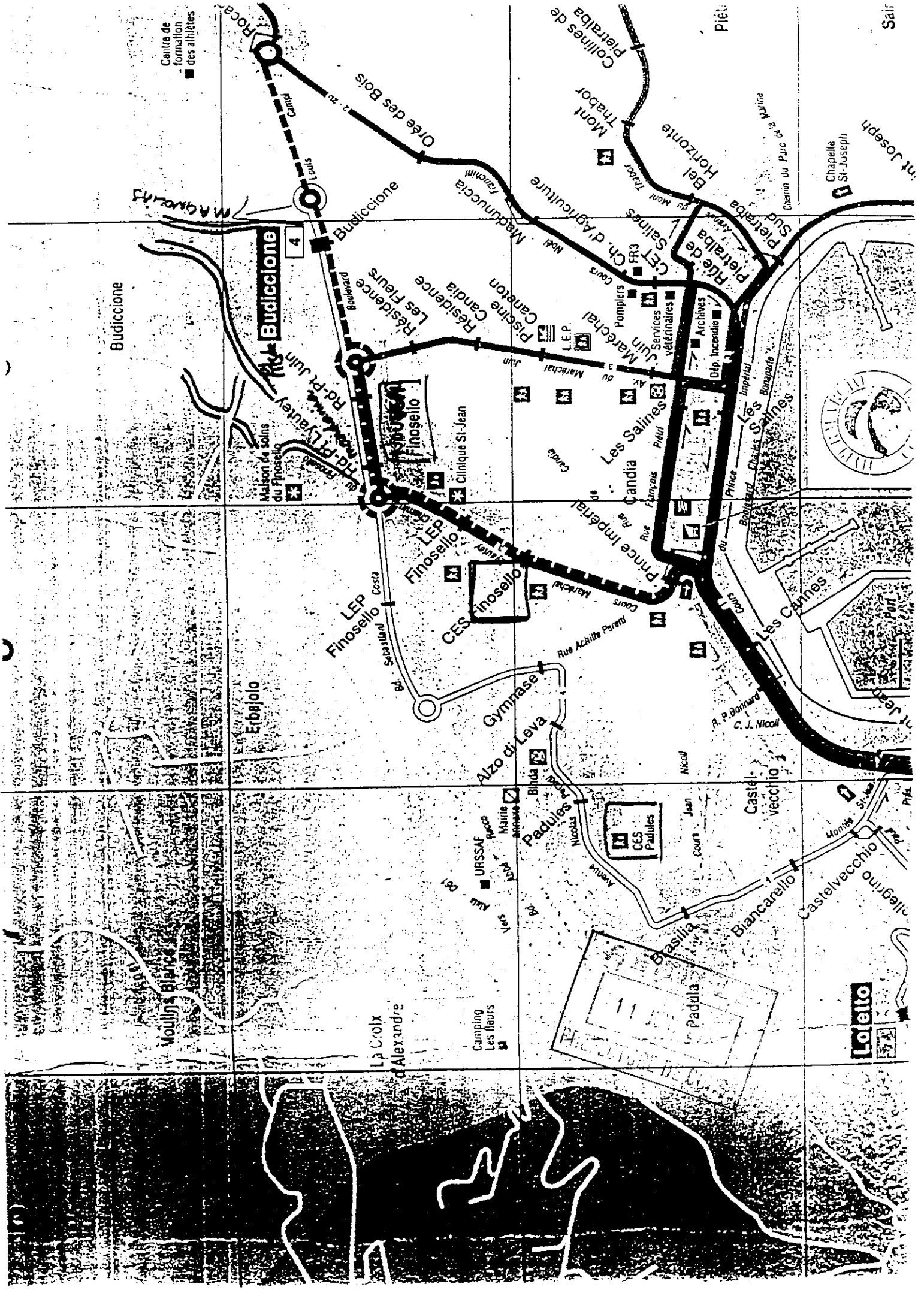
Collèges	Rentrée 01*	Rentrée 02	Rentrée 03	Rentrée 04	Rentrée 05
PADULE	226	215	220	168	194
FINOSELLO	201	183	184	182	186

La modification du secteur va diminuer les entrées en sixième, et donc l'effectif global, au sein Collège Finosello de façon sensible et plus que proportionnelle au graphique présenté ci-dessous puisque les départs vers le collège St Paul vont continuer à réduire (entre 30 et 40 élèves) le vivier brut :



¹ La carte géographique ainsi que la liste exhaustive des résidences concernées sont jointe en annexe 1.

² Horaires joints en annexe 2



Centre de formation des athlètes

Budiccione

Budiccione

LEP Finosello

Finosello

CES Finosello

Gymnase Alzo di Leva

URSSAF

Mairie

CES Padules

Basilia

Padula

Castelvecchio

Biancarello

Loletto

MAGGIORIS

Rd. Pr. Juin

Budiccione

Residence Les Fleurs

Residence Canatton

Piscine Canatton

Madduccia

Ch. d'Agriculture

Colines de Pietralba

Mont Trabor

Horizonte

Pietralba

Pietralba

Chapelle St-Joseph

Chemin du Pt. de la Macchine

Mont Joseph

Maison de soins du Finosello

Clinique St-Jean

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Finosello

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

Les Salines

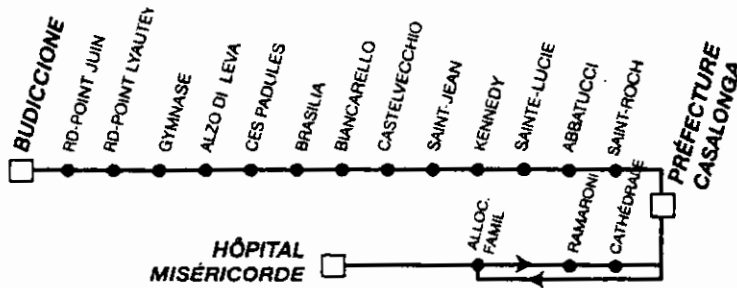
Les Salines

Les Salines

Les Salines

4

BUDICCIÓN



BUDICCIÓN



HÔPITAL

HORAIRES DE SEMAINE

DÉPARTS BUDICCIÓN

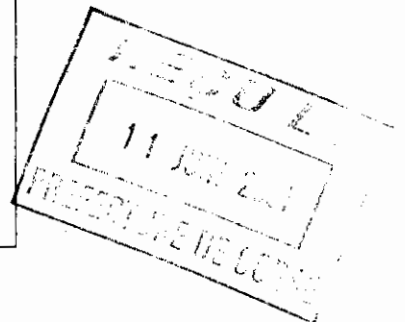
⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚
7.00	8.00	9.00	10.00	11.00	12.00	13.00	14.00	15.00	16.00	17.00	18.20	19.00			
7.30	8.30	9.30	10.30	11.30	12.30	13.30	14.30	15.30	16.30	17.40		19.30			

HORAIRES DIM. & J. F.

DÉPARTS BUDICCIÓN

⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚
			9.00	10.00	11.00				14.00	15.00	16.00	17.00		

PASSAGES ABBATUCCI : + 15 MINUTES



PROJET DE CREATION DE FORMATIONS BIQUALIFIANTES

L'emploi en Corse se caractérise par la saisonnalité

Il convient pour pérenniser l'emploi sur l'année que les actifs aient une activité principale qu'ils peuvent exercer la plus grande partie de l'année et une autre secondaire. Des emplois liés au développement du tourisme, aux activités sportives de pleine nature sont proposés en été et disparaissent avec la fin de la saison.

Il paraît donc judicieux de former des actifs à cette double valence.

Jusqu'alors, l'accès à la pluri-activité par la formation professionnelle était connu.

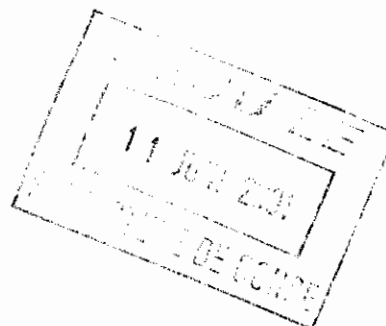
Nous souhaitons, après signature d'une convention de partenariat entre l'Académie de Corse, la direction régionale de la jeunesse et des sports ainsi que la collectivité territoriale de Corse, mettre en place à titre expérimental, et en complément de la formation professionnelle reçue au lycée Antonini une formation professionnelle de niveau 4 du ministère de la jeunesse et des Sports, ce qui permettrait aux élèves volontaires de la formation initiale de sortir avec une double qualification.

Le Creps serait responsable du déroulement des actions le concernant et de la qualité Pédagogique. Le Lp Antonini de ses formations professionnelles ;

Afin de respecter un rythme de vie et de scolarité équilibré, la formation conduisant à la délivrance de diplômes d'encadrement d'activités sportives ou socioculturelles s'étendra sur deux ans (environ 400h sur les deux ans)

Cette opération se ferait à moyens constants en ce qui concerne les ressources humaines et logistiques du CREPS et du LP Antonini. Cependant le CREPS pourrait mobiliser des moyens financiers complémentaires après validation du projet, au titre des crédits de formation initiale, mis en œuvre par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ce projet pourrait être étendu à d'autres établissements professionnels de l'académie si l'évaluation de cette formation bi-qualifiante était positive.



**CONVENTION – CADRE POUR LA FORMATION BIQUALIFIANTE
AUX METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION AU PROFIT DES
ELEVES DU SECOND DEGRE DE L'ACADEMIE DE CORSE**

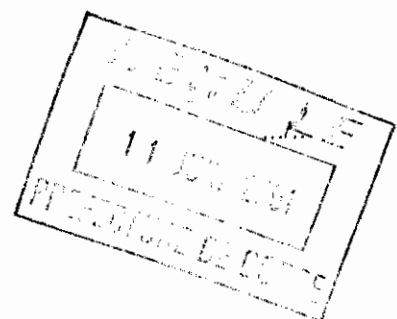
Afin de favoriser le développement de formations bi-qualifiantes, de nature à renforcer la professionnalisation et l'intégration des jeunes insulaires, dans une économie aux rythmes complexes, grâce à des combinaisons d'activités pouvant constituer une situation professionnelle à plein temps, cette convention se propose d'organiser une synergie entre le schéma régional d'enseignement du ministère de l'Education Nationale et le programme de formation aux métiers du sport et de l'animation, arrêté par le directeur régional de la Jeunesse et des Sports.

Dès lors, il est convenu ce qui suit, entre :

- Le Recteur de l'Académie de Corse, Jacques PANTALONI

- Le directeur régional et départemental de la Jeunesse et des Sports de Corse,
Régis BERTOGLI

- Le président de l'exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse, Jean BAGGIONI



ARTICLE 1 : FINALITE

La présente convention précise les conditions d'organisation pédagogique des formations bi-qualifiantes mises en place conjointement par les établissements du second degré de l'académie de Corse et le centre régional d'Education Populaire et de Sport, établissement public de formation du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ces formations permettent l'acquisition concomitante par les élèves volontaires, d'une part, d'un diplôme professionnel de niveau IV du ministère de la Jeunesse et des Sports, et d'autre part, d'un diplôme de niveau IV du ministère de l'Education Nationale (BEP, baccalauréat professionnel, général ou technologique ...).

Tout projet, présenté dans le cadre de cette convention, est soumis à l'accord des signataires avant la décision d'ouverture.

ARTICLE 2 : MISE EN OEUVRE

Pour les formations conduisant à la délivrance de diplômes d'encadrement d'activités sportives ou socio-culturelles, le CREPS est responsable du déroulement de l'action et de sa qualité pédagogique.

Il organise les enseignements correspondant à l'acquisition des compétences attendues, en liaison avec l'EPLÉ et, pour les cursus mis en place dans l'établissement scolaire, assure, par la présence d'un formateur, que le déroulement et le contrôle correspondent au référentiel de certification.

Pour ce faire, le CREPS signe une convention dite de coopération avec chaque EPLÉ, afin de déterminer les modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 3 : MODALITES PEDAGOGIQUES

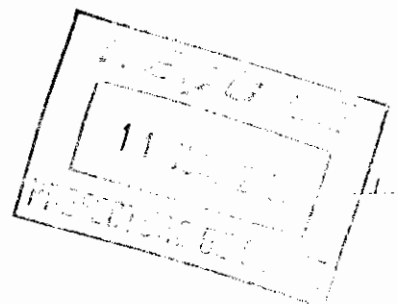
Conformément aux textes en vigueur pour la formation de niveau IV, et dans le but d'assurer un rythme de vie et de scolarité équilibré, la présente action s'étend normalement sur deux années scolaires, sous la forme de contrôle continu ou modulaire.

Le type de diplôme préparé correspond à l'activité économique et associative locale.

Des équivalences sont recherchées avec les programmes scolaires.

Un positionnement et un test d'entrée est subi par l'élève qui souhaite suivre cette formation.

Les modalités d'évaluation, ainsi que les modifications survenant au cours de la scolarisation, font l'objet d'un avenant à la convention de coopération, avant le 1^{er} septembre de chaque année.



ARTICLE 4 : DIPLOMES

Le diplôme professionnel Jeunesse et Sports est délivré par le directeur régional après délibération du jury et réussite aux épreuves prévues par la réglementation en vigueur.

Le diplôme scolaire s'acquiert aux conditions habituelles prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 : MOYENS

Le Recteur met à la disposition de l'EPLÉ des moyens pédagogiques reconduits chaque année, en fonction de ses possibilités et des conditions du déroulement de l'opération.

L'Etat, Jeunesse et Sports, s'engage dans cette opération par l'intervention de ses enseignants, les moyens logistiques du CREPS et les crédits délégués au titre de sa mission de formation initiale.

ARTICLE 6 : SITUATION DE L'ELEVE VOLONTAIRE

Pendant toute la durée de la formation, l'élève demeure placé sous la responsabilité de l'EPLÉ et reste sous statut scolaire.

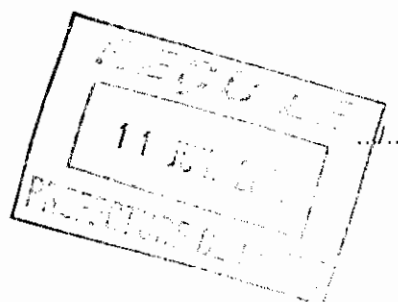
Pour l'élève mineur, l'EPLÉ demande une autorisation écrite des parents ou du représentant légal pour suivre cette formation.

L'EPLÉ s'assure, au préalable, à toute inscription, que l'élève ne présente aucune contre-indication.

ARTICLE 7 : CONVENTION DE COOPERATION

Elle est signée entre le CREPS et l'EPLÉ volontaire. Elle doit comporter au minimum des dispositions sur :

- l'assurance personnelle des élèves conseillée en matière de responsabilité civile, défense recours et individuelle accident,
- les aspects pédagogiques : organisation de la formation, les contenus abordés au cours des deux années, les modalités pratiques de l'évaluation, la désignation des personnes chargées des formations du contrôle et de la coordination générale,
- les modalités de collaboration entre les personnels du CREPS et de l'APLE (diffusion de l'information, accès aux établissements).



ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION – CADRE ET BILAN

La présente convention est signée pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2001.

Dans l'éventualité d'une modification des présentes dispositions, les partenaires s'engagent à établir un bilan, au plus tard à la date d'ouverture de la session de recrutement pour l'année suivante.

A Ajaccio, le 1^{er} septembre 2001

Le Recteur de l'Académie de Corse,

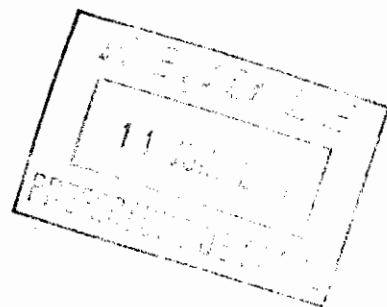
J. PANTALONI

Le directeur régional et départemental
de la Jeunesse et des Sports de Corse,

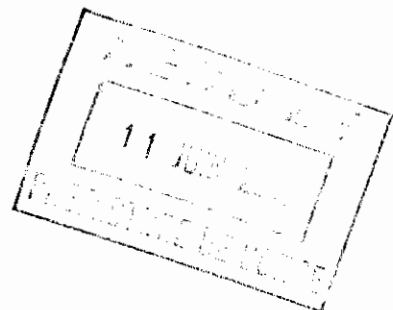
R. BERTOGLI

Le Président de l'Exécutif

J. BAGGIONI



ANNEXE N°2





PREFECTURE DE CORSE

COURRIER "ARRIVEE"
A la Direction de la Formation,
de l'Enseignement et de la Recherche

Le - 9 FEV. 2001

N° 748



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale
de l'agriculture et de la forêt

Monsieur le Président du Conseil exécutif de la
collectivité Territoriale de Corse
Direction de la Formation, de l'Enseignement et de la
Recherche

BP 215
20187 - AJACCIO CEDEX

Service : SRFD

N/Ref : PV/LT/n° 242

V/Ref :

Dossier suivi par Pierre VELLUTINI

Poste : 04 95 21 28 22

Fax : 04 95 21 61 00

Objet :

Ajaccio, le 1er février 2001

COURRIER "ARRIVEE"
AU SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES

Le - 9 FEV. 2001

N° 383

Monsieur le Président,

Conformément au schéma régional de l'enseignement Corse volet agricole 2000 - 2004, et considérant l'accord de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche en date du 24 janvier 2001, j'ai l'honneur de vous proposer les perspectives suivantes pour la rentrée 2001 des établissements d'enseignement agricole de la Région :

- Pour le LEGTA de SARTENE :

- Ouverture d'une filière brevet d'études professionnelles agricoles « activités hippiques : accompagnement de randonnées équestres » en lien avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Corse.
- Ouverture de la 1^{ère} année de l'option ACSE dans le cadre du BTS multi-options.

- Pour le LPA de BORGIO :

- Poursuite de la participation à la mise en place de l'enseignement optionnel du brevet de technicien supérieur agricole multi-options avec le LEGTA de SARTENE. Soit l'ouverture de la 2^{ème} année de l'option BTS ACSE dans le cadre du BTS multi-options.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Le Directeur Régional
de l'Agriculture et de la Forêt

P. DEVOS



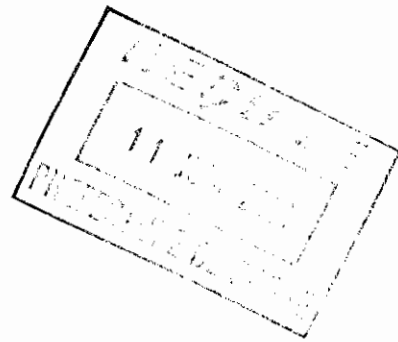
COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE

16 FEV. 2001

COURRIER ARRIVEE

N° 882

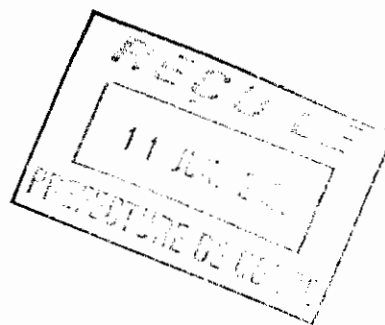
ANNEXE N°3



ACADEMIE DE CORSE

**CALENDRIER SCOLAIRE DES ANNEES SCOLAIRES 2001-2002,
2002-2003, 2003-2004**

Le calendrier a été soumis au CTP du 11 janvier 2001 et transmis à la
Collectivité Territoriale de Corse pour avis de l'assemblée de Corse.



Propositions pour la fixation du calendrier des trois prochaines années :

2001/2002, 2002/2003, 2003/2004.

Les cours se terminent toujours à la fin du mois de juin et n'empiètent pas sur le mois de juillet.

Les prérentrées sont organisées sur deux jours consécutifs pour tous les enseignants. Des précisions seront apportées ultérieurement quant à l'organisation précise de la pré rentrée dans les écoles, les collèges et les lycées.

La période de travail entre Noël et les vacances d'hiver est allongée par rapport au schéma habituel. Cette mesure ne peut cependant être étendue à l'année scolaire 2001-2002 en raison des contraintes liées à l'organisation des élections du printemps 2002.

Conformément au décret 90-236 article 1^{er} « - les recteurs d'académie ont compétence pour procéder, par voie d'arrêté, à des adaptations du calendrier scolaire national. »

Ces adaptations ne peuvent avoir pour effet de modifier le nombre ou la durée effective totale des périodes de travail et des périodes de vacance des classes de l'année scolaire ni l'équilibre de leur alternance.

.....
Peuvent être modifiées soit la durée, soit seulement les dates d'une période de vacances incluse dans l'année scolaire. La date de la rentrée scolaire peut également être retardée. Ces modifications ne peuvent excéder **trois jours consécutifs**, ni réduire à moins de huit jours la durée d'une période de vacances. »

Propositions soumises au CTPA

➤ **2001-2002 2002-2003**

Il est proposé de se caler :

- en **2001-2002** sur le calendrier de la zone A (vacances d'hiver du 9 février au 25 février) qui comprend notamment l'Académie de Montpellier, car la zone B débute ses vacances d'hiver le 2 février soit 4 semaines après la rentrée des vacances de Noël ;
- en **2002-2003** sur le calendrier de la zone B qui comprend notamment les académies d'Aix-marseille et de Nice. Ces académies sont très proches de la notre tant par les conditions climatiques que par les liens multiples qui sont tissés entre les différentes villes.

➤ **2003/2004**

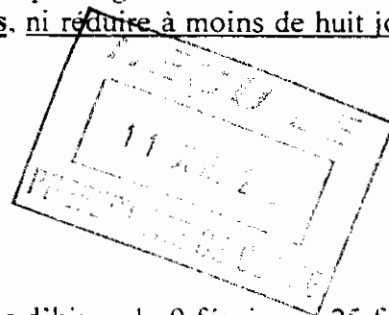
Il est proposé de fixer une date unique de rentrée pour tous les élèves en décalant la pré-rentrée et la rentrée :

- pour les enseignants du lundi au jeudi 4 septembre 2003 (*rappel* la prérentrée est organisée sur 2 jours consécutifs)

- pour les élèves de 2 jours et demi pour la fixer au lundi 08 septembre 2003.

La rentrée scolaire des élèves est retardée de deux jours et demi (du 4 au 8 septembre 2003).

La récupération de ces journées intervient à l'occasion des vacances d'hiver. La rentrée est fixée au jeudi 4 mars 2004 (au lieu du lundi 8 mars).

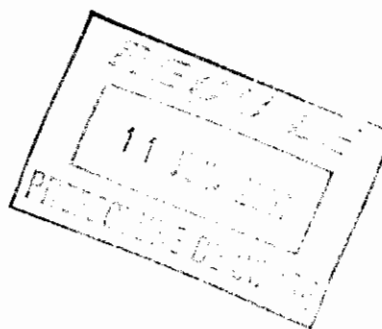


ANNEE SCOLAIRE 2001/2002

Rentrée de tous les enseignants : Lundi 03 septembre Rentrée des élèves des collèges et lycées : Mercredi 05 septembre Rentrée des élèves des écoles : Jeudi 06 septembre	
Toussaint	Samedi 27 octobre Lundi 05 novembre
Noël	Samedi 22 décembre Lundi 07 janvier 2002
Hiver	Samedi 09 février 2002 Lundi 25 février 2002
Printemps	Samedi 06 avril Lundi 22 avril 2002
Sortie	Samedi 29 juin 2002

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

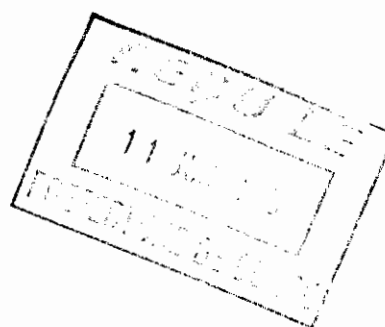


ANNEE SCOLAIRE 2002/2003

Rentrée de tous les enseignants :Lundi 02 septembre	
Rentrée des élèves des collèges et lycées : Mercredi 04 septembre	
Rentrée des élèves des écoles : Jeudi 05 septembre	
Toussaint	Samedi 26 octobre Lundi 04 novembre
Noël	Samedi 21 décembre Lundi 06 janvier 2003
Hiver	Samedi 15 février 2003 Lundi 03 mars 2003
Printemps	Samedi 12 avril Lundi 28 avril 2003
Sortie	Samedi 28 juin 2003

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe. la reprise des cours le matin des jours indiqués.



ANNEE SCOLAIRE 2003/2004

Rentrée des enseignants : Jeudi 04 septembre Rentrée des élèves : Lundi 08 septembre	
Toussaint	Samedi 25 octobre Lundi 03 novembre
Noël	Samedi 20 décembre Lundi 05 janvier 2004
Hiver	Samedi 21 février 2004 Jeudi 04 mars 2004
Printemps	Samedi 17 avril 2004 Lundi 03 mai 2004
Sortie	Samedi 30 juin 2004

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

